

**Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale**  
**A.A.T.L. – D.U.**  
**Monsieur François TIMMERMANS**  
**Fonctionnaire délégué**  
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

**B – 1035 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : 13/pfd/156838  
N/Réf : AVL/KD/SGL-3.10/s.367  
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

**Objet : SAINT-GILLES. Place Louis Morichar, 30. Implantation d'une station-relais pour GSM.**  
**Demande de permis d'urbanisme (dossier traité par Mme V. Psachoulias)**

En réponse à votre lettre du 28 mars 2005, en référence, réceptionnée le 30 mars, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 6 avril 2005, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

L'opérateur Mobistar est déjà représenté sur cet immeuble de bureau situé en contre-haut de la place Morichar, par les antennes S1, S2 et S3, lesquelles n'ont pas fait l'objet d'une demande examinée par la C.R.M.S. Le même opérateur demande à présent l'implantation d'une nouvelle station-relais sur la toiture.

La CRMS rappelle que cet immeuble, conçu en 1973 par l'architecte René Brewaeys, est repris dans la zone de protection de deux biens faisant actuellement l'objet d'une ouverture de procédure de classement. Il s'agit du n°14, ancienne maison **personnelle** de l'architecte Georges Delcoigne (1899), et du n° 41, remarquable maison de style Art nouveau de l'architecte Ernest Blérot (1900).

En outre, l'immeuble détermine véritablement le skyline du côté supérieur de la place. Il convient donc de le maintenir dégagé de tout encombrement technique.

Pour cette raison, la Commission suggère que l'antenne S1, complétée de la nouvelle U1, soit reportée sur la façade latérale de l'immeuble, rue d'Espagne, tout comme les antennes U2 et U3, et ce de manière la plus éloignée possible de la façade principale.

A toutes fins utiles, et comme elle l'a déjà signalé à l'occasion d'autres dossiers, la Commission insiste sur une gestion globale de ce type de demandes. Elle demande à la Direction de l'Urbanisme d'y demeurer attentive.

Veuillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO  
Secrétaire  
C.c. : A.A.T.L. – D.M.S.

J. DEGRYSE  
Président